



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le
C(2010) XXX final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative à l'approbation d'un plan global d'actions humanitaires en Afghanistan et dans les pays voisins et à son financement sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/-AS/BUD/2010/01000)

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative à l'approbation d'un plan global d'actions humanitaires en Afghanistan et dans les pays voisins et à son financement sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/-AS/BUD/2010/01000)

LA COMMISSION EUROPÉENNE

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier son article 2, notamment paragraphe c), son article 4 et son article 15, paragraphes 2 et 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Les longues années de conflits violents et de luttes internes qu'a connues l'Afghanistan, auxquelles se sont ajoutées des catastrophes naturelles fréquentes et récurrentes, se sont traduites au fil des ans par le déplacement de millions de personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance et leurs biens dans un contexte d'insécurité alimentaire généralisée. La détérioration de la situation qui est observée actuellement pourrait entraîner de nouveaux déplacements internes pendant l'année 2010.
- (2) Depuis le début de l'année 2002, plus de 5 millions d'Afghans sont rentrés du Pakistan et d'Iran et les retours devraient se poursuivre en 2010, même si les réfugiés afghans sont de moins en moins enclins à revenir au pays, la plupart d'entre eux ayant vécu depuis plusieurs décennies dans leur pays d'accueil ou y étant nés. Plus de 250 000 personnes ayant par ailleurs été déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan, la pression sur les ressources et les moyens de survie est considérable.
- (3) Selon les estimations, il resterait encore au Pakistan et en Iran 2 600 000 Afghans qui subissent des pressions croissantes, surtout en Iran, pour les inciter au retour.
- (4) L'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan sont frappés par des catastrophes naturelles, telles que tremblements de terre, inondations et glissements de terrain, qui touchent des populations dont les capacités de réaction sont très faibles; dès lors, des mesures de préparation et/ou de réaction aux catastrophes naturelles sont nécessaires.

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

- (5) Après plusieurs années de sécheresse et les récentes inondations, une grande partie de la population rurale afghane a un besoin urgent d'aide alimentaire. Même si les récoltes ont été très abondantes en 2009 et que les prix du blé ont baissé, les indicateurs montrent que la prévalence et l'ampleur de l'insécurité alimentaire pourraient s'aggraver dans de nombreuses zones, notamment en raison de l'absence de toute approche coordonnée et efficace des questions de protection sociale.
- (6) L'acheminement de l'aide au développement, de l'aide à la reconstruction et de l'aide humanitaire est entravé par la persistance et l'aggravation de l'insécurité, ainsi que par la très mauvaise qualité des infrastructures de transport en Afghanistan.
- (7) Il convient dès lors d'assurer l'accès aux régions reculées, de partager les informations et les conseils en matière de sécurité, en particulier avec les organisations non gouvernementales, et de renforcer la coordination générale et la sensibilisation au respect de l'espace et des principes humanitaires.
- (8) La crise humanitaire a atteint une ampleur et une complexité telles qu'elle ne semble pas près de se terminer; il est donc nécessaire d'adopter un plan global qui fournisse un cadre cohérent pour la mise en œuvre des actions humanitaires.
- (9) Pour être acheminée aux populations en difficulté, l'aide humanitaire doit passer par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations internationales, y compris les agences des Nations unies. La Commission européenne devra donc exécuter le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe.
- (10) Sur la base d'une évaluation de la situation humanitaire, il apparaît que l'Union devra financer des actions d'aide humanitaire pendant une période de 18 mois.
- (11) Aux fins du présent plan global, les pays concernés sont l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan.
- (12) Selon les estimations, un montant de 33 000 000 EUR, dont 27 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 01 et 6 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 02 du budget général de l'Union européenne pour 2010, est nécessaire pour l'aide humanitaire et alimentaire aux personnes vulnérables se trouvant en Afghanistan et aux réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs. Même si, en règle générale, les actions financées par le présent plan global seront cofinancées, l'ordonnateur pourra en autoriser le financement intégral, conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.
- (13) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 portant règlement financier², de l'article 90 du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 établissant les modalités d'exécution du règlement financier³ et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne⁴.

² JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

³ JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

⁴ Décision C/2008/773 de la Commission du 5 mars 2008.

- (14) Conformément à l'article 17, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, le comité de l'aide humanitaire a émis un avis favorable le 10 décembre 2009,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve un plan global 2010 de financement d'actions humanitaires en Afghanistan et dans les pays voisins (Iran et Pakistan) pour un montant total de 33 000 000 EUR au titre des lignes 23 02 01 (27 000 000 EUR) et 23 02 02 (6 000 000 EUR) du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010.

2. Conformément à l'article 2, notamment paragraphe c), et à l'article 4 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, le principal objectif de la présente décision est d'apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables touchées par les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles en Afghanistan et dans les pays voisins (Iran et Pakistan).

Les actions humanitaires sont menées en vue d'atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles en Afghanistan et dans les pays voisins (Iran et Pakistan).

Un montant total de 22 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique;

- assurer des services de soutien essentiels aux organisations d'aide humanitaire, notamment dans les domaines de la coordination et de la sensibilisation, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité en Afghanistan.

Un montant total de 5 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique;

- fournir une aide alimentaire à des populations en situation de forte insécurité alimentaire en Afghanistan.

Un montant total de 6 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 02 est affecté à cet objectif spécifique.

3. L'ordonnateur peut décider d'apporter des modifications non substantielles conformément à l'article 90, paragraphe 4, des modalités d'exécution du règlement financier. Par conséquent, en fonction des circonstances, les ressources peuvent faire l'objet d'une nouvelle affectation entre les objectifs spécifiques 1 et 2, pour autant que ces objectifs soient financés à partir de la même ligne budgétaire et que le montant ne dépasse pas 20 % du montant total de la décision de financement ou 3 000 000 EUR, le montant retenu étant celui atteint le premier.

Article 2

1. La période de mise en œuvre des actions financées au titre du présent plan global commence le 1^{er} mars 2010 et a une durée de 18 mois. Les dépenses éligibles font l'objet d'un engagement au cours de la période de mise en œuvre de la décision.

2. Si la mise en œuvre d'actions individuelles est suspendue pour cause de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, la durée de la suspension n'est pas prise en compte dans la période de mise en œuvre du plan global en ce qui concerne l'action suspendue.

3. Conformément aux dispositions contractuelles régissant les conventions financées au titre du présent plan global, la Commission peut considérer comme éligibles les coûts engagés et supportés après la fin de la période de mise en œuvre de l'action qui sont nécessaires à sa liquidation.

Article 3

1. De manière générale, les actions financées par le présent plan global font l'objet d'un cofinancement.

Conformément à l'article 253 des modalités d'exécution, l'ordonnateur peut autoriser le financement intégral des actions lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent plan global et compte tenu de la nature des activités à entreprendre, de la disponibilité d'autres donateurs ainsi que d'autres circonstances opérationnelles pertinentes.

2. Les actions financées par le présent plan global sont mises en œuvre soit par des organisations sans but lucratif qui satisfont aux critères d'admissibilité et d'aptitude énoncés à l'article 7 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, soit par des organisations internationales.

3. La Commission exécute le budget:

* soit en gestion centralisée directe, avec des organisations non gouvernementales;

* soit en gestion conjointe, avec des organisations internationales qui sont signataires des contrats-cadres de partenariat (CCP) ou de l'accord-cadre financier et administratif CE/ONU (FAFA) et qui ont fait l'objet d'une évaluation basée sur les quatre piliers, conformément à l'article 53 *quinquies* du règlement financier.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Article 5

L'ordonnateur délégué est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles,

*Par la Commission
Membre de la Commission*



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**Document d'appui à la Décision de la Commission
relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global
pour des Actions humanitaires en Afghanistan et pays voisins
sur le budget général de l'Union européenne**

ECHO/-AS/BUD/2010/01000

Soumis au Comité d'Aide Humanitaire en décembre 2009

Table des matières

| <i>Document d'appui</i> | <i>page</i> |
|--|--------------|
| 1) Résumé analytique | 1-2 |
| 2) Contexte et situation | 2-4 |
| 2.1.) Contexte général | 2-3 |
| 2.2.) Situation actuelle | 3-4 |
| 3) Identification et évaluation des besoins humanitaires | 4-8 |
| 3.1) Populations vulnérables en Afghanistan | 4-5 |
| 3.2) Populations vulnérables en Iran et au Pakistan | 5-6 |
| 3.3) Principaux besoins pour les populations vulnérables | 6-7 |
| 3.4) Besoins potentiels à couvrir | 7-8 |
| 4) Proposition de Stratégie DG ECHO | 8-17 |
| 4.1.) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO | 8 |
| 4.2.) Impact des Actions humanitaire précédentes | 8-9 |
| 4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions | 9-11 |
| 4.4) Evaluation des risques et suppositions | 11-12 |
| 4.5.) Stratégie de la DG ECHO | 12-15 |
| 4.6.) Durée de la décision | 15 |
| 4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique | 15-17 |
| 5.) Evaluation | 18 |
| 6.) Questions de gestion | 18 |
| 7.) Annexes | 19-25 |
| Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire | 19-21 |
| Annexe 2: Carte du pays/région et localisation des Actions de la DG ECHO | 22 |
| Annexe 3 : Liste des Actions précédentes de la DG ECHO | 23 |
| Annexe 4: Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs | 24 |
| Annexe 5 : Liste des abréviations | 25 |

1. RESUME ANALYTIQUE

Depuis l'intervention militaire en 2001, la Communauté internationale s'est engagée de manière importante en Afghanistan. Les donateurs ont promis des fonds considérables en faveur de la reconstruction aux Conférences internationales de Tokyo (2002), Berlin (2004), Londres (2006), Paris en 2008 et finalement La Haye en mars 2009. Les principales priorités des donateurs de développement ont toujours été soulignées comme étant: la mise en place d'une société de droit et la lutte contre la corruption; l'encouragement à une plus grande appropriation du processus par les Afghans eux-mêmes; la construction de la gouvernance au niveau local et de l'économie rurale. Prenant en compte l'impact croissant de cette aide post-urgence, la DG ECHO¹ a progressivement réduit le montant et la portée de ses financements de 73,000,000 EUR en 2002 à 22,500,000 EUR en 2006. Cependant, les programmes nationaux de développement gérés par le gouvernement, par exemple le N.S.P², ont pâti des faiblesses des institutions étatiques décentralisées, se traduisant par un impact limité sur la vie quotidienne des populations. A ce jour, l'Afghanistan est classifié 181ème pays sur 182 selon l'index de développement humain. Ceci, couplé à plusieurs années de sécheresse depuis 2007, des inondations en 2009 et une intensification du conflit dans les régions du Sud et de l'Est, a entraîné une augmentation importante des besoins humanitaires laissant ainsi un grand nombre de personnes rapatriées ou déplacées internes (IDP) ainsi que leurs communautés d'accueil beaucoup plus vulnérables. En conséquence, il est apparu nécessaire d'augmenter le budget de l'aide humanitaire de la DG ECHO. Ainsi, en 2010, il s'élèvera à 33, 000,000 EUR (y inclus 6, 000,000 EUR pour l'aide alimentaire).

L'intensification des combats dans plusieurs régions de l'Afghanistan, a encore compliqué la tâche de maintenir un niveau de vie minimum et entraîné de nouveaux besoins humanitaires dans les régions où ils se déroulent. En outre, l'effort important de réhabilitation actuellement entrepris est ralenti par l'ampleur du retour des réfugiés. Il est estimé que plus de 20% de la population actuelle du pays est revenu au cours des cinq dernières années³, ce qui en fait la plus importante opération de rapatriement au monde. 2, 600,000 personnes supplémentaires enregistrées comme réfugiés vivent dans les pays voisins au Pakistan (1,700,000) et en Iran (900,000)⁴ qui accueillent également un nombre inconnu d'Afghans sans statut légal. Si le Pakistan est sur le point d'étendre la validité de séjour des Afghans jusqu'en 2013, les autorités iraniennes ne souhaitent toujours pas considérer la question d'une intégration locale même si elles ont fait preuve d'une tolérance générale à l'égard des réfugiés afghans pendant de nombreuses années.

En conséquence, le niveau absolu des besoins reste élevé et rend nécessaire non seulement le maintien mais l'accroissement de l'engagement humanitaire. Ceci est bien illustré par l'index d'évaluation global des besoins (GNA) de la DG ECHO qui place l'Afghanistan dans la plus haute catégorie des pays en termes de besoins en 2010 et aussi du fait qu'un enfant afghan sur quatre meurt avant son cinquième anniversaire⁵.

Les besoins les plus importants identifiés par la DG ECHO concernent la **réintégration** durable des rapatriés les plus vulnérables puisque l'ère de retours massifs est perçue

¹ Direction générale de l'aide humanitaire - ECHO

² National Solidarity Project, projet national de solidarité

³ UNHCR estime qu'à cette date plus de 5, 000,000 de réfugiés sont revenus

⁴ Source : UNHCR, Bureau Asie et pacifique Situation paper – 14/10/2009

⁵ 129/1000 comparé aux 93/1000 naissances vivantes en Asie du Sud (source: Humanitarian Action Plan (HAP) pour l'Afghanistan 2009).

comme étant dépassée, et des 256,000⁶ **déplacés internes** ; les principaux secteurs identifiés étant l'eau et l'assainissement, l'abri, la protection et l'aide alimentaire. Les **réfugiés** vivant dans les pays voisins ont toujours besoin d'assistance pour le rapatriement volontaire même si les dizaines d'années passées dans ces pays ont considérablement érodé leur désir de retour. Les **populations affectées par le conflit** seront également considérées comme une priorité de même que les populations affectées par les **catastrophes naturelles**. Les principaux risques et hypothèses sont liés à l'accès, souvent entravé par les problèmes sécuritaires ou les défis logistiques posés par les terrains montagneux ou désertiques.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Depuis 2001, la Communauté internationale a fait de gros efforts pour reconstruire et stabiliser l'Afghanistan. Néanmoins, malgré quelques avancées, y compris dans les secteurs tels que la santé et l'éducation, la reprise du conflit armé et la sévérité de l'impact des catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations ont entraîné un accroissement global de la charge humanitaire. Au vu du conflit actuel, les besoins humanitaires de la population augmentent en termes de protection, d'eau et d'assainissement, d'abri, de moyens de subsistance de base, de réponse aux catastrophes naturelles et d'aide alimentaire. En Iran et au Pakistan, quelques 2, 600,000 réfugiés enregistrés ont toujours besoin d'assistance.

Au même moment, les agences humanitaires ont été l'objet d'un nombre croissant d'attaques directes, de menaces et d'intimidations en 2009 et les chiffres montrent une augmentation notable du nombre d'accidents mortels du personnel humanitaire tant international que national⁷. L'utilisation plus importante des Objets Explosifs Improvisés à l'encontre des ONGs est une tendance des plus inquiétantes. Ces attaques ont doublé de 2008 à 2009 et la plupart atteigne leur cible. L'utilisation de bombes le long des routes rend de plus en plus difficile les déplacements et les monitorings. Il y a peu de chance que la situation s'améliore en 2010.

Faire face à la situation en termes de sécurité reste donc un défi majeur en termes d'accès pour le personnel humanitaire, 2009 enregistrant le plus haut niveau d'attaques contre les forces afghanes et internationales. Les forces anti-gouvernementales ont été très actives l'année dernière, augmentant leur influence dans le sud et l'est du pays mais également déstabilisant d'autres parties du pays considérées auparavant comme sûres telles que le Nord et l'Ouest (par ex. Provinces de Herat et Kunduz). Le niveau d'insurrection est sujet à débat mais selon le Conseil International sur la Sécurité et le Développement (ICOS), les insurgés pourraient contrôler 72% de l'Afghanistan, contre 54% l'année dernière. L'insécurité a incité les organisations humanitaires à considérablement réduire le nombre de personnel international sur le terrain. Les travailleurs humanitaires ont également été les victimes d'actes criminels, une menace qui a augmenté de manière significative en 2009. Les enlèvements de personnel d'ONGs par les forces anti-gouvernementales ou groupes criminels restent un phénomène commun et inquiétant, visant majoritairement le personnel afghan en 2009. Cette menace devrait persister en 2010.

⁶ UNHCR – données statistiques sur le déplacement interne – Octobre 2009

⁷ A la mi octobre 2009, 18 travailleurs humanitaires ont été tués et 6 autre blessés depuis le début de l'année – source ANSO 2009

En termes de présence des forces militaires internationales, le Général américain Mc Chrystal, commandant des deux forces (ISAF⁸ et OEF⁹), a réclamé 40,000 troupes américaines supplémentaires pour gagner la guerre. La nouvelle administration américaine, qui a engagé une réflexion concernant sa stratégie globale en Afghanistan, n'est pas encore arrivée à un accord définitif.

Sur le front civil/militaire, les acteurs militaires s'engagent dans des activités d'assistance, conduisant à une confusion des genres entre les rôles respectifs des militaires et des humanitaires. Ces pratiques mettent en danger les acteurs humanitaires qui peuvent être perçus comme associés aux opérations militaires. Si certaines actions ont été entreprises pour améliorer la différenciation entre militaires et travailleurs humanitaires¹⁰, l'engagement des militaires et des Equipes Provinciales de Reconstruction (PRTs) dans l'assistance humanitaire, suivant un agenda flou de « reconstruction/stabilisation », continue de réduire l'espace humanitaire.

Dans ce contexte, l'engagement d'acteurs non humanitaires et le manque d'informations disponibles fait de la coordination de l'assistance humanitaire un défi majeur. La réouverture du bureau d'UNOCHA en Afghanistan est perçue comme un pas positif, emmenant la communauté humanitaire vers une plus grande indépendance et neutralité. Cependant, dans le contexte actuel, la tâche d'UNOCHA est ardue.

2.2. Situation actuelle

Malgré des progrès dans les secteurs de la sante et l'éducation, L'Afghanistan se classe 181 sur 182 pays à l'Index de Développement Humain. Le pays se situe loin derrière ses voisins en termes d'approvisionnement en eau et assainissement, tandis que l'état sanitaire de la population est parmi les plus précaires au monde. Cette situation entraîne des besoins humanitaires croissants pour les plus vulnérables, y compris les réfugiés qui reviennent, les déportés et, de plus en plus, les personnes déplacées en interne (IDPs) et leurs communautés d'accueil en Afghanistan pour lesquels le processus de réintégration n'est pas facile.

De plus, l'absence continue ou le niveau très bas de structures étatiques et de services à travers le pays, aggravé par les catastrophes naturelles telles que la sécheresse des dernières années et les inondations en 2009, signifie qu'un grand nombre de communautés en Afghanistan ont épuisé leurs mécanismes d'adaptation traditionnels et se retrouvent en situation de haute insécurité alimentaire. Quand aucune autre assistance n'est fournie, il sera nécessaire de continuer à assister les communautés afin d'éviter qu'elles ne sombrent dans une crise humanitaire plus profonde.

De plus, l'érosion des mécanismes d'adaptation de la plus grande partie de la population reste un facteur supplémentaire de vulnérabilité face à la fréquence des catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain, les vagues de froid, les nouvelles sécheresses et les tremblements de terre. La réponse aux catastrophes naturelles en Iran et au Pakistan pourrait également faire l'objet de financement dans des zones où les partenaires de la DG ECHO sont présents, et disposent ainsi d'une capacité

⁸ ISAF – International Security Assistance Force

⁹ OEF – Operation Enduring Freedom

¹⁰ L'OTAN a décidé et mis en œuvre un politique de "véhicules de couleur non blanche" afin de distinguer les militaires des acteurs humanitaires et recommande que cette mesure soit appliquée aux autres troupes dans le pays.

de réponse humanitaire d'urgence sur place¹¹. L'intégration de composantes de préparation aux catastrophes/réduction de risques de catastrophes sera encouragée dans les interventions de réponse où elle est possible. Ces efforts devraient compléter quelques interventions ciblées en matière de préparation aux catastrophes dans le cadre du programme DIPECHO pour l'Asie du Sud qui inclut l'Afghanistan et couvrira la période du 15/06/2009 au 14/012/2010.

En résumé, l'étendue des besoins humanitaires en Afghanistan, l'assistance requise pour le retour et la réintégration des réfugiés en provenance d'Iran et du Pakistan et la capacité insuffisante des instruments post-urgence pour répondre entièrement aux besoins, requièrent un engagement humanitaire croissant à l'attention des plus vulnérables. L'intensification des combats dans certaines parties de l'Afghanistan ont augmenté de manière significative le besoin d'aider les nouveaux IDPs affectés par le conflit. De plus, la situation en termes de sécurité qui se détériore au Pakistan entraîne non seulement des déplacements internes au Pakistan mais pourrait également entraîner des mouvements d'individus ou de familles pakistanais qui passeraient la frontière pour trouver temporairement refuge en Afghanistan.

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

3.1 Populations vulnérables en Afghanistan

La présente décision concerne la population de l'Afghanistan, y compris les Pakistanais et tout autre réfugié.

Une grande partie des populations les plus vulnérables en Afghanistan sont les **personnes rapatriées** ou **expulsées** du Pakistan ou d'Iran, des **populations affectées** par le conflit ainsi que les **personnes déplacées à l'intérieur du pays (IDPs)** et leurs **communautés d'accueil**.

La population d'Afghanistan est estimée à 28.396 million¹². Plus de 5 millions de réfugiés afghans sont **retournés** depuis 2002, une large majorité sur son lieu d'origine. Cependant les personnes récemment rapatriées sont confrontées à plus de difficultés car la capacité d'absorption du pays atteint actuellement ses limites.

Selon les données d'UNHCR, il y aurait **256,481 IDPs** sur l'ensemble du territoire. La majeure partie de cette population est composée de 109,203 individus déplacés il y a longtemps du fait du conflit dans les périodes antérieures et postérieures à la chute des Talibans en 2001. De plus, il y a environ 61,892 rapatriés du Pakistan, soit 18% de plus qu'en 2008, devenus des IDPs à leur retour en Afghanistan. En effet, ils n'ont pu retourner sur leur lieu d'origine du fait de l'insécurité, du manque de terres, d'abris, de services de base ou d'opportunités de travail. Ces derniers se sont largement établis dans des camps spontanés dans la région de l'est.

5,492 familles déplacées sont "**affectées par le nouveau conflit**". Cependant, comme l'accès à au moins 50% du pays, notamment dans les zones de conflit, est un enjeu, ce groupe peut être considéré comme plus important que le chiffre annoncé.

L'autre groupe important est composé des personnes qui ont été forcées au **déplacement** par la sévérité de la **sécheresse**, couplée aux prix très élevés de la nourriture. Etant donné

¹¹ Le Plan global 2010 n'inclura pas la réponse aux catastrophes naturelles au Pakistan prenant en compte la réponse de la DG ECHO et la présence des partenaires au Pakistan.

¹² CIA – Juillet 2009

que le déplacement est dans ce cas un mécanisme d'adaptation traditionnel, il est quelque fois difficile de faire la différence entre déplacement et migration économique.

Les populations vulnérables consistent également en populations **affectées par la sécheresse** et les populations en situation de **haute insécurité alimentaire**, particulièrement dans les zones très reculées.

La même chose s'applique à la vulnérabilité aux **catastrophes naturelles**, l'Afghanistan étant un pays très enclin aux catastrophes et notamment régulièrement touché par des catastrophes à petite échelle telles que les inondations, les glissements de terrain, les vagues de froid, les tremblements de terre, etc.

Un autre type de bénéficiaires potentiels comprend les individus ou familles **pakistanaï**s essayant d'échapper au conflit interne de l'autre côté de la frontière dans la zone du FATA et NWFP¹³ et s'établissant comme réfugiés dans les provinces de l'est de l'Afghanistan où ils bénéficient de la solidarité de leurs proches et parentés tribales.

3.2 Populations vulnérables en Iran et au Pakistan

Malgré les retours qui s'amorcent depuis 2002, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) estime qu'environ 2,6 millions d'Afghans se trouvent encore en Iran et au Pakistan (environ 900 000 recensés en Iran et 1 700 000 au Pakistan). Au vu du nombre de rapatriements, 53,882 mi octobre 2009, UNHCR estime qu'à l'heure actuelle, l'ère du rapatriement massif est dépassée en Afghanistan. La diminution des retours s'explique par de nombreux facteurs, notamment l'insécurité en Afghanistan et au Pakistan ayant entraîné la fermeture anticipée des VRCs¹⁴. Environ 2,6 million de réfugiés enregistrés sont encore au Pakistan et en Iran, la plupart ayant vécu en exil plus de 20 ans ou étant nés et ayant grandi dans l'un de ces deux pays. De fait, ils n'ont aucune intention de rentrer en Afghanistan. De plus, le besoin des travailleurs afghans dans les pays voisins est de plus en plus reconnu. Ce constat réclame un changement de perception, une transition du paradigme de réfugié lié au conflit à une régularisation de la migration économique mais il reste encore une longue route à parcourir.

Néanmoins, la situation dans les deux pays est très différente:

Au Pakistan, le taux de rapatriement a été plus faible que prévu, pour les raisons suivantes mais principalement à cause de la réduction des facteurs attractifs :

- L'augmentation des risques sécuritaires¹⁵ au Pakistan a eu un impact sur l'ouverture des VRCs
- L'intention du gouvernement Pakistanais d'étendre la validité de séjour des Afghans au Pakistan jusqu'en 2013, l'émission des cartes est en cours
- La détérioration de la situation sécuritaire en Afghanistan, ceci a particulièrement affecté les réfugiés originaires des régions du Sud et de l'Est.
- De meilleures conditions économiques au Pakistan qu'en 2008
- 75% des réfugiés ont moins de 28 ans et ont grandi au Pakistan

L'accord tripartite mis à jour reflète les changements (extension de la validité de séjour jusqu'en 2013) et le besoin de nouvelles cartes d'enregistrement. Sa signature est attendue début 2010 tandis que l'accord précédent est valide jusque fin 2009.

¹³ FATA : Federally Administered Tribal Areas et NWFP : North Western Frontier province

¹⁴ Voluntary Return Centres

¹⁵ 3 membres du personnel de UNHCR ont été tués et un kidnappé au Pakistan en 2009

En Iran, la plupart des réfugiés vivent dans des villages et des zones urbaines, alors qu'environ 27 000 autres vivent dans six camps de réfugiés gérés par l'Agence iranienne pour les réfugiés (BAFIA).

L'accord tripartite précédent sur le rapatriement volontaire a expiré en mars 2008. Les autorités iraniennes ont cité le niveau faible de rapatriement depuis 2006 (moins de 12,000) comme l'une des raisons pour ne pas le renouveler. Ils ont indiqué qu'ils soutenaient les conclusions de la conférence internationale de Kaboul sur le rapatriement et la réintégration – Novembre 2008 et organiseraient une réunion de la Commission tripartite à Téhéran en 2009. Néanmoins, et ce, malgré plusieurs consultations, aucun progrès n'a encore été réalisé à ce sujet en 2009.

La contrainte des zones 'no go', d'où les réfugiés devront se relocaliser ou être rapatriés, affecte quelques 10,000 réfugiés, dont la plupart ont vécu dans ces lieux pendant plus de 10 ans. L'option de relocalisation est impopulaire auprès des communautés d'accueil potentielles et pose des problèmes financiers pour les réfugiés. De ce fait, la relocalisation a été partielle, laissant certains réfugiés dans une situation précaire. Les réfugiés sont soumis aux taxes municipales, à des restrictions de leur liberté de mouvement et ont un accès limité au marché de l'emploi.

3.3 Principaux besoins pour les populations vulnérables

En rationalisant la réponse humanitaire en Afghanistan conformément aux besoins et aux solutions apportées par d'autres acteurs, les principales lacunes qui émergent en termes de besoins sont les suivantes:

- **Eau potable, assainissement et éducation à l'hygiène**¹⁶. Dans les zones rurales et urbaines, en plus des conséquences sur les populations résidentes de plusieurs années de sécheresse, la pénurie d'eau potable est un problème majeur, en particulier là où la population qui utilise ces ressources continue de croître rapidement avec l'arrivée de rapatriés.

Le manque d'accès à l'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principaux facteurs contribuant à l'état sanitaire précaire de la population. Au niveau national, seulement 27 % de la population a accès à l'eau potable. Tandis que ce taux atteint 61 % dans les zones urbaines, seule une personne sur quatre y a accès dans les zones rurales¹⁷.

Compte tenu de l'étendue des besoins, la **priorité** de la DG ECHO pour 2010 sera donnée aux **zones rurales**, où les besoins en eau potable exposeront la population à un risque de déplacement/migration, avec un accent particulier sur la région centrale où l'accès sera possible ; ainsi qu'à la population récemment installée dans les **zones urbaines**, avec une attention particulière sur la périphérie de Kaboul, jusqu'à présent, la pire des situations en termes d'habitation urbaine en Afghanistan.

- De même, la fourniture **d'abris**, intégrant les **moyens de subsistance de base** et les **systèmes d'eau et d'assainissement**, reste un besoin prioritaire pour les plus vulnérables parmi les rapatriés «sans terre». Beaucoup de rapatriés parmi les plus vulnérables revenus ces dernières années n'ont toujours pas accès à un abri.
- **Aide alimentaire**: la priorité sera donnée à la population rurale affectée par des désastres naturels récents et/ou récurrents et par le conflit actuel. Même si le pays

16 : Voir annexe 1

17 Source: NRVA (National Rural Vulnerability Report – rapport national sur la vulnérabilité des zones rurales) 2008

enregistre des récoltes record en 2009, conjuguées à de faibles prix du blé, des indicateurs suggèrent que la prévalence et l'ampleur de l'insécurité alimentaire pourraient bien s'aggraver dans beaucoup de zones, dus partiellement à l'absence d'une approche coordonnée et efficace de la protection sociale.

- **Aide d'urgence:** étant donné que l'Afghanistan et l'Iran sont particulièrement exposés à des risques de catastrophes naturelles, la vulnérabilité face à des catastrophes de faible ampleur et récurrentes, telles que les inondations, les vagues de froid, les glissements de terrain, les tremblements de terre, etc., est très élevée. La DG ECHO pourrait intervenir si le besoin s'en fait sentir et fournir une aide d'urgence. L'aide d'urgence pourrait également s'avérer nécessaire pour les personnes expulsées les plus vulnérables.
- **Préparation aux catastrophes/réduction des risques de catastrophe:** l'intégration d'une préparation aux catastrophes/ à la réduction des risques de catastrophes lors des interventions est grandement encouragée lorsque cela est possible.
- Le besoin de **protection** et d'assistance légale, à la fois au titre des mandats du HCR et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est toujours présent, compte tenu de l'augmentation de l'insécurité, du nombre de détenus et de la présence des rapatriés. Des mesures spécifiques mises en œuvre par d'autres acteurs humanitaires (comme les ONG) pourraient également viser des bénéficiaires très vulnérables tels que les enfants¹⁸.
- **Coordination, plaidoyer et services de soutien** pour les acteurs humanitaires: eu égard à la complexité de la situation et à la distinction peu claire qui existe entre les activités des acteurs civils et militaires, il existe un besoin manifeste en termes de **coordination** et de **plaidoyer** pour le respect du droit international humanitaire et de l'espace humanitaire. En termes de **sécurité**, la détérioration de la situation justifie une coordination et un partage des informations encore plus accrus, en particulier au sein de la communauté des ONG. Le problème de la sécurité et de l'accès aux bénéficiaires nécessite également un soutien croissant au transport aérien humanitaire indépendant pour les acteurs humanitaires afin de garantir un bon monitoring et ainsi une responsabilité accrue vis-à-vis des tiers.

3.4 Besoins potentiels à couvrir

- **Santé et nutrition:** Les indicateurs décrivant le statut de la santé de la population afghane sont généralement très pauvres et le pays souffre dans ce domaine d'un retard sur ses voisins d'Asie du sud. On constate de graves inégalités entre les régions rurales et urbaines en termes de résultats, de couverture et de disponibilité des services de santé. Initié fin 2003 par le gouvernement afghan et les donateurs internationaux de développement, y compris la Commission européenne, le programme de services de santé primaire (BPHS)¹⁹ a touché, selon les estimations réalisées à l'été 2009, environ 65 % de la population²⁰. Cela signifie que plus de 11, 000,000 d'Afghans vivent toujours en dehors de zones couvertes par les services de santé primaire, certains groupes discriminés se voyant refuser l'accès. Outre le programme BPHS, il existe un certain nombre d'autres lignes budgétaires et acteurs, y compris les budgets prévus par la Communauté européenne (CE) pour la santé dans les zones rurales.

¹⁸ BPHS: Basic Package of Health Services

¹⁹ Conformément au document de travail des services de la Commission, du 5 février 2008, intitulé «Les enfants dans les situations d'urgence et de crise» (SEC(2008)135).

²⁰ 65% de la population vit endéans une distance de deux heures de marche

Par conséquent, les interventions potentielles de la DG ECHO viseraient les groupes de population rurale affectés par une insécurité alimentaire aigüe et /ou par les catastrophes naturelles de faible ampleur se traduisant par une augmentation de la malnutrition aigüe non couverte par le BPHS.

La réponse aux épidémies et aux besoins de santé des groupes dont l'accès au BPHS est refusé pourrait également être considérée.

La mise en place de services de santé primaire pour les réfugiés en Iran pourrait être envisagée si cela s'avère nécessaire et si ces services ne sont pas déjà couverts.

4. PROPOSITION DE STRATEGIE DG ECHO

4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO

En 2010, la DG ECHO continuera à intervenir dans les zones où les besoins humanitaires sont les plus importants. L'Afghanistan fait partie des pays prioritaires pour des interventions humanitaires selon l'évaluation globale des besoins (GNA), avec à la fois un indice de crise et un indice de vulnérabilité égal à 3. De plus, la détérioration de la sécurité crée de nouveaux besoins humanitaires. Ces éléments justifient pleinement une intervention continue et substantielle dans ce pays.

Conformément aux priorités stratégiques de la DG ECHO pour 2010 et au Consensus européen sur l'aide humanitaire adopté fin 2007²¹, les problèmes de respect du droit humanitaire international, des principes et de l'espace humanitaires seront au centre de toutes les initiatives de plaidoyer de la DG ECHO pour l'Afghanistan en 2010. Les questions civiles - militaires deviennent de plus en plus importantes, étant donné les répercussions du conflit sur l'espace humanitaire, l'accès aux bénéficiaires et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Avoir une approche "genre" est également particulièrement important dans le contexte afghan. Les projets financés par la DG ECHO devraient notamment garantir que les femmes bénéficient pleinement de l'aide fournie. Dans certains cas, il est probable que certains projets viseront spécifiquement à garantir les besoins fondamentaux des femmes parmi les plus vulnérables, y compris leur protection ainsi que celle de leurs enfants.

En outre, les enfants représentent toujours une part importante de la population la plus vulnérable en Afghanistan et, au même titre que pour les femmes, les projets financés par la DG ECHO s'assureront qu'ils bénéficient pleinement de l'aide fournie, conformément à la politique de la DG ECHO (voir la note de bas de page n° 19)

L'intégration de la préparation aux catastrophes naturelles/réduction des risques de catastrophes dans les interventions humanitaires de la DG ECHO est également conforme à la stratégie d'ECHO relative à la préparation aux catastrophes en tant que priorité transversale. Elle complétera toute intervention spécifique de la DG ECHO concernant la préparation aux catastrophes (DIPECHO) en Afghanistan en 2009 et 2010.

4.2. Impact des Actions humanitaire précédentes

La DG ECHO est opérationnelle en Afghanistan depuis sa création en 1992 et a intensifié ses interventions après l'année 2001. À la suite de l'évaluation indépendante en 2003²²

²¹ JO C 25 du 30.1.2008, p. 1.

²² http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/countries_fr.htm

portant sur l'utilisation des fonds par la DG ECHO, les décisions de financement ultérieures pour l'Afghanistan ont pris en compte les observations et recommandations et permis d'ajuster en conséquence la stratégie pour le pays. En l'occurrence, l'identification des personnes les plus vulnérables et de leurs besoins a été privilégiée à une répartition géographique et sectorielle des interventions.

La stratégie suivie ces dernières années a répondu de manière appropriée aux besoins des plus vulnérables, qu'ils aient subis les conséquences des conflits (les personnes rapatriées, expulsées, déplacées et affectées par les combats en Afghanistan et les réfugiés en Iran et au Pakistan), ou qu'ils aient été affectés par des catastrophes naturelles, en particulier la sécheresse et les inondations/glissements de terrain..

Grâce au soutien du HCR, environ 50 000 réfugiés ont été enregistrés et ont reçu une aide au retour du Pakistan et d'Iran²³. Depuis le lancement en avril 2002 du programme conjoint pour le rapatriement volontaire des personnes déplacées et des réfugiés afghans, 864 134 Afghans sont revenus d'Iran et 3 543 454 sont revenus du Pakistan. Des programmes intégrés en matière d'abris, d'eau et assainissement ainsi que de moyens de subsistance de base ont été mis en œuvre par de ONG internationales en vue de soutenir le processus de réintégration des retournés au sein des communautés locales.

Le CICR, soutenu par ECHO, a également poursuivi ses activités de protection (visites en détention, rétablissement de liens familiaux et protection de la population civile) conformément au mandat qui lui est conféré par la convention de Genève, et a également fourni une aide alimentaire dans les régions touchées par la sécheresse. En 2008, près de 32 000 messages Croix Rouge ont été échangés parmi d'autres moyens de liens familiaux dans plus de 100 lieux de détention.

La communauté des ONG a également pu bénéficier d'informations sur la sécurité fournies par le Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan (ANSO) grâce à des rapports mensuels et d'alertes ad hoc en cas d'incidents sécuritaires et d'un accès amélioré et plus sûr aux différentes régions d'Afghanistan grâce à un service humanitaire aérien indépendant (3 avions volant environ quatre fois par semaine à travers tout le pays, priorisant les zones reculées).

Depuis 2006, par le biais de décisions ad hoc en matière d'aide alimentaire et du plan global, la DG ECHO est intervenue également dans le secteur de l'aide alimentaire, en se concentrant sur les populations accessibles les plus touchées par l'insécurité alimentaire affectées par des années de sécheresse et par des catastrophes naturelles récurrentes telles que les inondations. Ces interventions ont permis, comme but ultime, aux communautés concernées de ne pas avoir à migrer et de faire face aux hivers rigoureux en l'absence de récoltes.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

Étant donné que l'Afghanistan a été considéré au cours des dernières années par la plupart des donateurs comme une «zone de développement», il n'y a toujours que très peu de donateurs humanitaires avec lesquels coordonner les activités. Néanmoins, la DG ECHO s'attache à promouvoir activement une meilleure **coordination des donateurs**, notamment avec les États membres de l'UE, eu égard aux engagements du Consensus européen sur l'aide humanitaire mentionné au point 4.1.

²³ Fin août 2008 – rapports HCR

La réouverture du bureau OCHA en Afghanistan est vue comme une avancée positive pour le renforcement de la coordination entre les donateurs mais aussi de la coordination humanitaire en général. Le dialogue sur les questions civiles-militaires a été renforcé mais demande toujours un effort constant afin d'obtenir des résultats.

Au sein d'autres **services de la Commission européenne** et afin de garantir des **liens efficaces entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)**, la DG ECHO entretient des contacts très étroits avec la délégation de la CE à Kaboul et avec les DG RELEX²⁴ et AIDCO²⁵ à Bruxelles, pour s'assurer que toutes les interventions de la CE sont coordonnées.

L'assistance en termes de développement de la Commission européenne, au travers de son programme bilatéral pour 2007-2010, se concentre principalement sur la santé, l'état de droit et le développement rural. Les domaines non-prioritaires comprennent également la protection sociale et les programmes de migration pour les groupes vulnérables, y compris les enfants des rues et les orphelins.

De nouvelles collaborations pourraient être développées en 2010 autour de la **nutrition** qui, bien qu'elle doive être couverte par le programme de services de santé primaire (BPHS), n'a pas encore été complètement abordée. En étroite collaboration avec le cluster nutrition, la DG ECHO pourrait commencer à soutenir des enquêtes nutritionnelles, de manière à disposer de données fiables. Si des cas de malnutrition aiguë venaient à être détectés, il se pourrait que la DG ECHO intervienne (si l'accès est possible). En cas de malnutrition chronique, alors les acteurs du développement, y compris la délégation de la CE au sein du programme BPHS, interviendraient.

En outre, au titre du volet d'**aide aux populations déracinées** du programme régional, la DG AIDCO fournira une aide aux réfugiés afghans de retour (17 000 000 euros pour 2009-2010). La DG AIDCO fournira également, au titre de cette ligne budgétaire, un certain soutien aux **vols** humanitaires qui serait complémentaire à celui apporté par la DG ECHO. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur une coopération renforcée²⁶.

La coopération en matière de **sécurité alimentaire** s'avère également efficace. Les services RELEX ont annoncé l'allocation d'une aide de 24,2 millions d'euros dans le cadre de la facilité alimentaire pour l'Afghanistan. Il est prévu que 14 millions d'euros soient confiés à la FAO²⁷ pour l'extension de la production et de l'utilisation de semences certifiées, et que les 10,2 millions d'euros restants soient utilisés par des ONG par le biais d'un Appel global à propositions (mais aussi les agences spécialisées des Etats membres de l'Union européenne). De plus, dans le contexte de la réponse de la Commission européenne à la montée des prix de l'alimentation, 5 millions d'euros supplémentaires devraient être alloués à la FAO pour les systèmes d'information sur les marchés agricoles et alimentaires en Afghanistan.

Outre l'interface entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, la DG ECHO participe aussi à la coordination entre les organisations **civiles/humanitaires** et les structures **militaires**. En Afghanistan, les forces armées internationales sont impliquées dans la fourniture d'assistance (par le biais des Equipes Provinciales de Reconstruction et en dehors de ce cadre) et sont un interlocuteur clé pour les questions de sécurité. La DG

²⁴ Direction générale Relations extérieures

²⁵ Office de coopération EuropeAid

²⁶ La DG ECHO soutient les PACTEC (Partenaires en aviation et technologies de la communication), alors que la CE soutient les UNHAS (Services aériens humanitaires des NU).

²⁷ FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

ECHO préconise le respect d'un certain nombre de règles élémentaires par les militaires, notamment le non-engagement dans des formes «humanitaires» d'assistance et l'identification claire des militaires en tant que soldats (port systématique des uniformes, utilisation de véhicules clairement signalisés, etc.) et, quand il y a lieu, fait part de ses préoccupations concernant d'éventuelles ambiguïtés dans l'attitude ou l'activité des militaires, par le canal approprié. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) est un interlocuteur naturel à ce niveau.

4.4 Evaluation des risques et suppositions

La **sécurité** représente une entrave majeure à tous les projets humanitaires en **Afghanistan**, étant donné que la situation sécuritaire s'est encore détériorée en 2009, en raison des affrontements entre les forces militaires internationales, les forces afghanes et les opposants au gouvernement, en particulier au sud et à l'est. Les autres facteurs clés à prendre en considération dans cette analyse sont: la hausse de la criminalité, la délinquance en général, la concurrence (armée) entre les «commandants» ou les chefs militaires locaux, l'évolution de la campagne d'éradication du pavot et le réarmement potentiel des milices locales. Le degré d'insécurité varie entre les différentes régions: de vastes zones du sud et du sud-est sont actuellement inaccessibles. Cependant, la situation est en train d'évoluer dans certaines zones contrôlées par les insurgés, avec certaines indications que ces groupes pourraient considérer favorablement des interventions humanitaires dans ces zones.

Selon ANSO, service de conseil en matière de sécurité pour les organismes d'aide humanitaire financés par la DG ECHO, douze travailleurs humanitaires ont été assassinés en 2003, vingt-quatre en 2004, trente-et-un en 2005 et 2006, quatorze en 2007, vingt-huit en 2008 et dix-huit en 2009.

En Afghanistan, la zone considérée comme dangereuse pour les travailleurs humanitaires change perpétuellement, et les sources de danger se multiplient. Les opposants au gouvernement ont été très actifs en 2009, prenant pour cible des zones de combat nouvelles et fluctuantes. En outre, de nouveaux fronts se sont formés dans d'autres régions du pays qui étaient auparavant considérées comme sûres, ce qui a engendré une réduction du territoire entièrement sous le contrôle des forces policières et militaires afghanes et internationales. À Kaboul même, la menace est croissante, et résulte à la fois des activités des insurgés telles que bombes et roquettes et des actes criminels tels le kidnapping. Si par le passé, les attaques lancées contre le gouvernement afghan, les forces de l'OTAN et la communauté internationale étaient concentrées sur les régions du sud et de l'est et à Kaboul, la période 2006-2009 a vu plusieurs de ces attaques se dérouler dans d'autres régions du pays considérées auparavant comme sûres telles que le Nord et l'Ouest. À cette menace qui pèse sur le personnel humanitaire et d'aide au développement s'ajoute celle dont font l'objet les communautés elles-mêmes si elles sont perçues comme ayant des liens avec le gouvernement, notamment par l'intermédiaire d'activités de développement.

Ce contexte général a des conséquences sur l'ensemble du travail humanitaire, à savoir des menaces directes sur les travailleurs, une restriction des déplacements, une réduction de l'espace humanitaire, un accès restreint aux bénéficiaires dans le besoin, c'est-à-dire une capacité opérationnelle de réponse réduite pour les organisations humanitaires, un monitoring restreint et donc une responsabilité limitée. Les mêmes menaces s'appliquent au développement, ce qui a une conséquence directe sur l'aide humanitaire: moins de développement signifie davantage de besoins humanitaires.

Afin de faire face à ces risques de plus en plus nombreux, la DG ECHO mettra l'accent sur la coordination humanitaire et en matière de sécurité, la promotion du respect de l'espace et des principes humanitaires, le soutien accordé aux partenaires pour l'amélioration de leur mode de fonctionnement en matière de gestion de la sécurité, afin que ces derniers puissent renforcer leurs capacités à mettre en œuvre et à monitorer les opérations humanitaires.

Au Pakistan, le risque principal réside dans l'insécurité de la partie occidentale du pays (les «zones tribales sous administration fédérale» - FATA, de même que la Province du Nord-Ouest - NWFP et le Baloutchistan), limitrophe de l'Afghanistan, où diverses forces de sécurité pakistanaises mènent régulièrement des attaques contre les Talibans et Al-Qaïda. Le conflit interne a déjà engendré le déplacement de plus de 2 millions de personnes en mai 2009 suite aux opérations militaires dans la vallée du Swat. Les récentes opérations militaires à l'encontre du Sud-Waziristân, qui ont débuté le 19 octobre 2009, entraîneront certainement plus de déplacements de civils. La situation en termes de sécurité s'est détériorée de manière drastique au cours des derniers mois et semaines et les attaques suicide deviennent une réalité quotidienne au Pakistan de nos jours.

En Iran, la pression politique exercée sur les réfugiés et migrants illégaux afghans pour qu'ils retournent en Afghanistan pourrait engendrer un besoin accru d'aide humanitaire. Il y a lieu de s'inquiéter davantage du renouvellement – ou du non-renouvellement – des papiers des réfugiés: le processus de réenregistrement d'Amayesh II à Amayesh III, associé à l'émergence de zones de "no-go", a causé la perte du statut de réfugié pour beaucoup d'Afghans. Ce phénomène a déjà pu être observé dans la zone de "no-go" de Sistan Balûchistân, où 80 000 réfugiés afghans ont été déclarés en situation illégale par le gouvernement iranien. Par conséquent, l'expulsion représente un risque accru et constant pour la population afghane en Iran.

Enfin, les **catastrophes naturelles** telles que les tremblements de terre, la sécheresse, les glissements de terrain et les inondations, pourraient faire obstacle à certaines interventions en limitant l'accès aux zones sinistrées et contraindre à une réorientation rapide d'autres activités pour faire face à de nouveaux besoins prioritaires.

4.5 Stratégie de la DG ECHO

Objectif principal:

Apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les risques naturels en Afghanistan et pays voisins (Iran et Pakistan).

Objectif spécifique n° 1: Apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les catastrophes naturelles en Afghanistan et pays voisins (Iran et Pakistan).

Volet n° 1: soutenir l'aide du HCR, conformément à son mandat, pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés afghans et personnes déplacées vulnérables, en fournissant des services essentiels, à la fois pendant et après le retour, et soutenir les réfugiés potentiels en Afghanistan.

- Diffusion d'informations concernant les zones de retour.
- Sélection et enregistrement des réfugiés.

- Paiements des coûts de transport et de rapatriement aux points d'arrivée.
- Fourniture d'abris et d'autres services essentiels si nécessaire.

Volet n° 2: soutenir le CICR, conformément à son mandat, dans ses activités de **protection** des civils vulnérables touchés par la crise.

- Visites et missions de monitoring.
- Accès au service de messagerie de la Croix-Rouge.
- Plaidoyer en faveur des civils et des détenus vulnérables.

Volet n° 3: garantir une aide humanitaire multisectorielle aux populations vulnérables, y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les communautés d'accueil et les personnes affectées par les combats, la sécheresse et les catastrophes naturelles potentielles.

- Le volet le plus important reste la fourniture d'**eau**, de **services d'assainissement** et d'**éducation à l'hygiène** à la fois dans les régions urbaines et les régions rurales mal desservies à travers le pays. L'accès à l'eau potable et aux équipements d'assainissement est une condition indispensable pour le traitement des maladies d'origine hydrique et transmissibles telles que la diarrhée et le choléra, toujours à l'origine d'un nombre inacceptable de décès, en particulier chez les jeunes enfants. Des indicateurs standards seront appliqués²⁸, concernant la quantité et la qualité de l'eau, le degré d'accès à des latrines et les progrès mesurés par l'intermédiaire d'enquêtes sur les connaissances, attitudes et habitudes.
- L'aide en termes **d'abris** reste un besoin important pour les plus vulnérables parmi les réfugiés «sans terre» de retour au pays, les personnes expulsées et les personnes déplacées qui quittent les camps pour rentrer chez eux. La DG ECHO fournira son aide aux plus vulnérables uniquement sur la base du principe de l'auto-assistance (fourniture d'abris prêts à monter), en assurant la promotion de techniques et de matériaux de construction antisismiques présentant un prix abordable et ancrés dans la culture locale, et aidera également les bénéficiaires à résoudre les problèmes liés à la propriété et à l'accès aux terres. Dans la plupart des cas, les critères du HCR²⁹ s'appliqueront pour l'évaluation de la vulnérabilité, de la partie de la population à loger et du type de logement à fournir. Comme mentionné ci-dessus, le gouvernement afghan a lancé en 2006 un programme d'attribution de terres qui sera prolongé en 2009. La DG ECHO aidera également les ONG à fournir des abris prêts à monter aux réfugiés «sans terre» les plus vulnérables qui seront visés par ce programme d'attribution de terres ou dans d'autres régions où le nombre de retours est élevé. Le financement de logements par le biais d'ONG internationales complète le financement au travers du HCR. Ce financement ne permet pas uniquement d'accroître la capacité globale de ce secteur, puisqu'il est également souvent combiné aux aides pour d'autres secteurs fournies par la même ONG, et qu'il est souvent destiné à un éventail plus large de la population qui inclut un nombre important de réfugiés, de personnes expulsées, déplacées ou rapatriées. Pour garantir la durabilité de la réinstallation des rapatriés, il peut être envisagé de soutenir des **moyens de subsistance de base** à court terme.

²⁸ Compte tenu des préoccupations concernant la baisse du niveau des nappes phréatiques due au forage de nouveaux puits sans planification ni coordination, il est demandé aux partenaires d'ECHO de coordonner leurs activités avec les autorités locales et nationales compétentes, en vue de minimiser ces conséquences tout en garantissant la priorité humanitaire relative à l'eau.

²⁹ En respectant les lignes directrices "Abris" du UNHCR

- D'autres **aides d'urgence** pourraient être envisagées au profit des personnes expulsées les plus vulnérables et de la population affectée par les catastrophes naturelles.
- Des mesures de **préparation aux catastrophes** seront intégrées³⁰ dans la mesure du possible.
- **Nutrition**: il convient en premier lieu de réaliser des enquêtes nutritionnelles afin de disposer de données fiables pour l'Afghanistan. Si des cas de malnutrition aigüe venaient à être mis en lumière, les projets pourraient inclure une gestion communautaire de la cartographie de disponibilité des services, un accès aux produits nutritionnels, une augmentation des activités de proximité (dépistage et transferts des patients) et une prévention de la malnutrition aigüe.
- **Santé**: réponse potentielle à l'apparition de foyers de maladie/d'épidémies et prodiguer des soins de santé de base aux réfugiés et aux populations discriminées si nécessaire.

Objectif spécifique 2: assurer des services de soutien essentiels aux organisations d'aide humanitaire, notamment dans les domaines de la coordination et de la sensibilisation, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité en Afghanistan.

Le principal obstacle à l'apport d'aide humanitaire en Afghanistan reste l'insécurité et les problèmes rencontrés pour accéder aux bénéficiaires. Le mauvais état des routes et l'isolement de certaines régions très vulnérables représentent un grand défi. En outre, les partenaires sont souvent limités par la pauvreté des infrastructures de communication dans le pays, notamment hors de Kaboul. Pour faciliter les opérations et atténuer les risques liés à la sécurité, il est envisagé de financer les activités suivantes:

- a) Transport aérien: soutien des vols humanitaires (réservés aux missions humanitaires et aux missions d'aide) afin d'accroître l'accès aux zones isolées; possibilité de vols humanitaires charter affrétés vers des destinations non programmées;
- b) Informations et conseils relatifs à la sécurité: soutien du Bureau de sécurité des ONG afghan (ANSO), qui fournit rapidement des informations et conseils sur les conditions de sécurité pour permettre aux partenaires d'exercer leurs activités en étant informés des conditions de sécurité.

D'autres contraintes en termes d'efficacité pour la fourniture de l'aide humanitaire sont le manque de coordination de l'aide humanitaire et la nécessité de plaider en faveur des principes humanitaires et du respect de l'espace humanitaire.

- c) Coordination humanitaire et plaidoyer: soutien d'UNOCHA en Afghanistan pour, entre autres, la gestion de l'information, le soutien à l'espace humanitaire et la coordination civil-militaire.

Objectif spécifique 3: Fournir une assistance alimentaire à des populations en situation de forte insécurité alimentaire en Afghanistan.

Volet n° 1: soutien des personnes affectées par les catastrophes naturelles (telles que sécheresse et inondations) et le conflit qui n'ont pas pu reprendre leurs activités agricoles/sources de revenus et qui connaîtront une période de disette au printemps 2010

³⁰ Cette préparation aux catastrophes viserait à limiter les répercussions néfastes des dangers tels que les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse ou les tremblements de terre en réduisant le risque d'exposition à ce type de catastrophes et en augmentant les capacités de réaction d'urgence.

(interventions après l'hiver afin de prévenir l'insécurité alimentaire dans les régions touchées par les catastrophes naturelles ou le conflit).

Volet n° 2: répondre aux besoins dans les zones les plus affectées par l'hiver et où l'isolement et/ou de forts niveaux d'insécurité se traduisent dans une assistance insuffisante de la part des autres sources et résultent dans des niveaux inacceptables de risques humanitaires pour les groupes vulnérables.

Volet n°3: D'autres aides alimentaires d'urgence pourraient être envisagées au profit des populations les plus vulnérables affectées par les catastrophes naturelles. Des mesures de préparation aux catastrophes seront intégrées dans la mesure du possible.

Pour tous ces volets, les interventions pourraient être mises en œuvre via des mécanismes d'argent contre travail ou nourriture contre travail.

4.6 Durée de la décision

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois. La durée de cette décision est justifiée par la complexité de la crise et les conditions très volatiles de sécurité qui requièrent un maximum de flexibilité pour la mise en œuvre. De plus, les conditions climatiques, en particuliers les hivers très rudes, pourraient ralentir la mise en œuvre des projets à certaines périodes de l'année.

Les actions humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision : 33, 000,000 EUR

4.7.2. MATRICE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL :

Apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les risques naturels en Afghanistan et pays voisins (Iran et Pakistan).

| Objectif Principal | Montants alloués (EUR) | Zone géographique d'intervention | Activités proposées | Résultats escomptés/ indicateurs | Partenaires potentiels |
|---|--------------------------|--------------------------------------|--|--|---|
| <p>Objectif spécifique 1: Apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les catastrophes naturelles en Afghanistan et pays voisins (Iran et Pakistan).</p> | <p>22 000 000</p> | <p>Afghanistan, Iran et Pakistan</p> | <p>1: soutenir l'aide du HCR, conformément à son mandat, pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés afghans et personnes déplacées vulnérables, en fournissant des services essentiels, à la fois pendant et après le retour, et soutenir les réfugiés potentiels en Afghanistan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'informations concernant les zones de retour. • Sélection et enregistrement des réfugiés. • Paiements des coûts de transport et de rapatriement aux points d'arrivée. • Fourniture d'abris et d'autres services essentiels si nécessaire. <p>2: soutenir le CICR, conformément à son mandat, dans ses activités de protection des civils vulnérables touchés par la crise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites et missions de monitoring. • Accès au service de messagerie de la Croix-Rouge. • Plaidoyer en faveur des civils et des détenus vulnérables. <p>3: garantir une aide humanitaire multisectorielle aux populations vulnérables y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau et assainissement - abris y compris moyens de subsistance de base - aide d'urgence - nutrition - santé - préparation aux catastrophes (intégration) | <p>- Retour et réintégration de 50.000 réfugiés</p> <p>- près de 6.000 détenus visités dans 60 lieux différents et monitoring.</p> <p>- plus de 20.000 messages de la Croix Rouge récoltés</p> <p>- Plus de 5.000 traces et rétablissement des liens familiaux effectués</p> <p>- dissémination du droit humanitaire international aux autorités compétentes.</p> <p>- assurer l'approvisionnement en eau adéquate, l'installation sanitaire, les moyens de subsistance de base et fourniture d'abris aux rapatriés et aux communautés d'accueil selon les normes Sphère/indicateurs spécifiques au contexte pour la qualité et la quantité de l'eau et les taux d'accès aux sanitaires et aux abris.</p> <p>- réduction de 15% à maximum 40% du taux de morbidité et de mortalité résultant des désastres locaux et du déclenchement d'épidémies</p> <p>- renforcement de la capacité locale pour lutter contre les désastres naturels et l'aide pour les victimes de ces désastres et les expulsés</p> | <p>Gestion directe centralisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACF – FRA/ -ACTED - ACTIONAID/ - AFGHANAID - AGA KHAN/ BBC-TRUST/ -CARE - UK - CARITAS - DEU - DRC/ - EMDH/ - FSD/ - GERMAN - AGRO ACTION/ - HELP/ - IRC – UK/ - MADERA-FR - MDM - FRA - MEDAIR CH - MERLIN/ - MISSION OST – DNK/ - NORWEGIAN - REFUGEE COUNCIL - NOVIB/ - OXFAM – UK/ - PEOPLE IN NEED/ - POLISH HUMANITARIAN ORGANISATION - RI-UK/ - SAVE THE CHILDREN - UK - SOLIDARITES <p>Gestion conjointe</p> <ul style="list-style-type: none"> - ICRC-CICR - IFRC-FICR - IOM - UNHCR - UNICEF |

| | | | | | |
|---|--|--------------------|--|--|--|
| <p>Objective spécifique 2: assurer des services de soutien essentiels aux organisations d'aide humanitaire, notamment dans les domaines de la coordination et de la sensibilisation, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité en Afghanistan</p> | <p>5 000 000</p> | <p>Afghanistan</p> | <p>-transport aérien pour les organisations humanitaires - conseils et information sur les questions de sécurité - coordination et sensibilisation (plaidoyer/advocacy)</p> | <p>- au moins 3 avions utilisés pour les vols humanitaires affrétés et réguliers - connaissance améliorée de la situation de sécurité et amélioration de la politique de sécurité des partenaires - amélioration de la coordination, de la capacité à agir et de la sensibilisation (plaidoyer) dans le domaine de l'aide humanitaire, des principes et de l'espace humanitaires.</p> | <p><u>Gestion directe centralisée</u> - GERMAN AGRO ACTION - MAF <u>Gestion conjointe</u> - OCHA</p> |
| <p>Objective spécifique 3: Fournir une assistance alimentaire à des populations en situation de forte insécurité alimentaire.</p> | <p>6 000 000</p> | <p>Afghanistan</p> | <p>- Distribution de semences agricoles pour des interventions agricoles de récupération - Argent / Nourriture contre travail - distribution alimentaire - aide d'urgence - préparation aux catastrophes (intégration)</p> | <p>- les besoins de base pour les populations les plus vulnérables affectées par les catastrophes naturelles sont couverts comblant le manque alimentaire avant les récoltes - les activités agricoles sont reprises pour les populations affectées par les catastrophes naturelles - une distribution alimentaire d'urgence est effectuée auprès des personnes nouvellement déplacées ou les populations affectées par les catastrophes</p> | <p><u>Gestion directe centralisée</u> - ACF - FRA - ACTED - ACTIONAID - AGA KHAN - DRC - MADERA-FR - MEDAIR CH - PEOPLE IN NEED - SOLIDARITES - ZOA <u>Gestion conjointe</u> - FAO - ICRC-CICR</p> |
| <p>Evaluation des risques</p> | <p><i>La situation de sécurité/ les contraintes logistiques pourraient empêcher/retarder les opérations; des pressions pourraient être exercées sur les réfugiés en Iran et au Pakistan.</i></p> | | | | |
| <p>Suppositions</p> | <p><i>La situation de sécurité ne se détériore pas de manière drastique</i></p> | | | | |
| <p>Coût total</p> | <p>33,000,000</p> | | | | |

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_fr.htm

6. Questions de gestion

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm

Pour les ONG, les agences spécialisées des Etats membres, les sociétés nationales de la Croix rouge et les organisations internationales qui ne répondent pas aux exigences établies par le règlement financier pour la gestion conjointe, les actions seront mises en place par gestion centralisée directe.

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Décision, les Actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire

1/ Santé³¹ :

Si certains indicateurs indiquent un redressement du système de santé Afghan, suite à un effondrement au cours des dernières décennies de conflit, le pays demeure cependant au tout dernier rang des classements internationaux. Au-delà de la précarité des conditions générales de santé, comme en matière de nutrition ou d'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, les principales causes de ces faibles performances sont liées à la disponibilité, l'accès et la qualité limités des services de santé.

Indicateurs de base

- L'espérance de vie est de 44 ans
- Accès aux services de santé : 85% de la population habite à moins d'une heure d'un centre de santé. Cette proportion tombe à 68% pour les populations ne disposant pas de moyens de transport, et en-deçà des 26% dans les provinces de Ghor, Daykundi, Urozgan et Zabul.
- 37% des enfants âgés de 12 à 23 mois ont bénéficié de vaccinations contre la tuberculose, la polio, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la rougeole.
- 36% des femmes enceintes ont accès à des soins obstétriques et 24% des femmes Afghanes reçoivent une assistance médicale lors de l'accouchement.
- Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 161/1000.
- Le taux de mortalité infantile est de 111/1000.

2/ Eau et assainissement :

Selon le *National Rural Vulnerability Assessment (NRVA) 2007/8*, au niveau national, 27% de la population a accès à l'eau potable, et moins de 6% a accès à des infrastructures sanitaires améliorées. Le NRVA conduit en 2005 rapportait respectivement des taux de 31% et 7%. Cette diminution du taux de couverture des besoins en eau et assainissement s'explique par l'accroissement naturel de la population ainsi que par le retour des réfugiés.

3/ Sécurité alimentaire et nutrition :

Des récoltes exceptionnelles : le niveau de production alimentaire varie fortement d'une année à l'autre. 2009/2010 est reconnue comme étant l'une des meilleures années de production que l'Afghanistan n'ait jamais connue. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et de l'Élevage (MAIL) prévoit pour 2009 une production de céréales record de 6,3 millions de tonnes, couvrant virtuellement les besoins annuels du pays.

Mais l'insécurité alimentaire chronique persiste : néanmoins, il est aujourd'hui avéré que la disponibilité en nourriture sur le plan national ne se traduit pas automatiquement par la sécurité alimentaire pour tous les foyers. D'une part, les foyers les plus pauvres ne bénéficient généralement pas des conditions climatiques favorables soit parce qu'ils n'ont pas de terres, ou des terres peu productives, ou des contraintes en termes de main d'œuvre, ou une capacité d'investissement dans les intrants agricoles limitée ou nulle. Plusieurs partenaires d'ECHO témoignent cette année d'une réduction des surfaces cultivables pour les fermiers les plus pauvres. D'autre part, une part significative de la population continue à s'appauvrir et leur

³¹ Sources: National Rural Vulnerability Assessment 2007/8 (Summary); UNICEF statistics 2007

vulnérabilité alimentaire s'amplifie à cause de l'endettement et de la décapitalisation survenue au cours des dernières années. Cela va se traduire en besoins prévisibles de nourriture pendant la période de soudure survenant dès la sortie de l'hiver, situation accrue dans les zones montagneuses. Selon le NRVA 2007/8, 42% de la population Afghane (environ 12 millions de personnes) vit en dessous du seuil de pauvreté.

Des signes alarmant de l'aggravation de la malnutrition aigüe et de l'insécurité alimentaire: les données du Ministère de la Santé (MoPH) soulignent une augmentation des taux de malnutrition aigüe (HMIS 2008, MoPH 2008). Les résultats préliminaires du NRVA 2007/8 semblent également présager d'une détérioration de la situation comparée à 2005, 35% des foyers ne satisfaisant pas leurs besoins caloriques et 46% ayant un régime alimentaire insuffisamment diversifié, contre 25% en 2005 (MRRD et CSO, 2009).

Cependant, des éléments favorables pour les personnes affectées par l'insécurité chronique : les prix du bétail ont progressé d'environ 80% au cours de l'année 2009. Combiné à une plus grande disponibilité du fourrage, cela sera bénéfique aux fermiers vivant dans des zones où les terres ont peu de potentiel et dépendent des eaux de pluie pour l'arrosage et pour qui l'élevage joue un rôle important à la diversification des moyens de subsistance. Pour les fermiers sans terres ou ayant des terres peu productives, l'augmentation de la production agricole se traduira par l'augmentation des opportunités de travail dans le secteur agricole.

Des poches d'insécurité alimentaire ponctuelles : En l'absence d'évaluation multisectorielle et coordonnée des besoins, il est difficile d'appréhender l'impact des inondations (Nord du pays) sur les moyens de subsistance (agricoles et non-agricoles) des populations. Elles auront de ce fait besoin d'une assistance alimentaire.

La baisse des prix du blé et l'impact sur les producteurs : Si la baisse des prix profite aux consommateurs (et parmi eux se retrouvent les personnes les plus pauvres), USAID FEWSNET a mis en garde contre ses effets négatifs sur les producteurs. Le prix des denrées alimentaires a continué à baisser au cours de la première moitié de 2009. Le prix des céréales dans les principaux centres commerciaux du pays (ainsi qu'en province, Balkh et Herat) renouent maintenant avec les prix "d'avant-crise" (2007), pour se rapprocher des prix moyens sur le long terme. Ceci impose d'améliorer le ciblage des actions d'assistance alimentaire et de limiter l'aide en nature au minimum. L'aide alimentaire via la distribution d'argent devra être priorisée dans la mesure du possible.

Les défis liés au contexte Afghan : La mise en œuvre d'une réponse appropriée et efficace au problème de l'insécurité alimentaire en Afghanistan est entravée par l'instabilité politique et le conflit. Cela se manifeste de plusieurs manières : l'insuffisance de données fiables, une insécurité physique qui se fait sentir dans presque tout le pays avec des zones importantes perçues comme effectivement ou officiellement inaccessibles (ex. les UN "no-go" zones), la dépendance du Gouvernement Afghan à l'assistance internationale entraînant un manque de stratégie politique et une confusion des mandats organisationnels avec des objectifs et des approches très diverses.

4/ Protection :

Protection de l'enfance

Seulement 6% d'enregistrement à la naissance dans le pays (UNICEF HQ 2003 MICS)

4.8% des enfants sont orphelins (586.000). 80% d'entre eux ont un seul parent en vie.

Le taux de d'incapacité/handicap est de 2.5% pour les enfants de 1 à 4 ans et de 2.9% pour les 7-17 ans.

Travail des enfants (7-14) :

24% des enfants travaillent. 5% d'entre eux sont payés; 18.4% travaillent plus de 4 heures par jour (travail domestique), 11.6% sont impliqués dans le travail familial.

Enfants des rues :

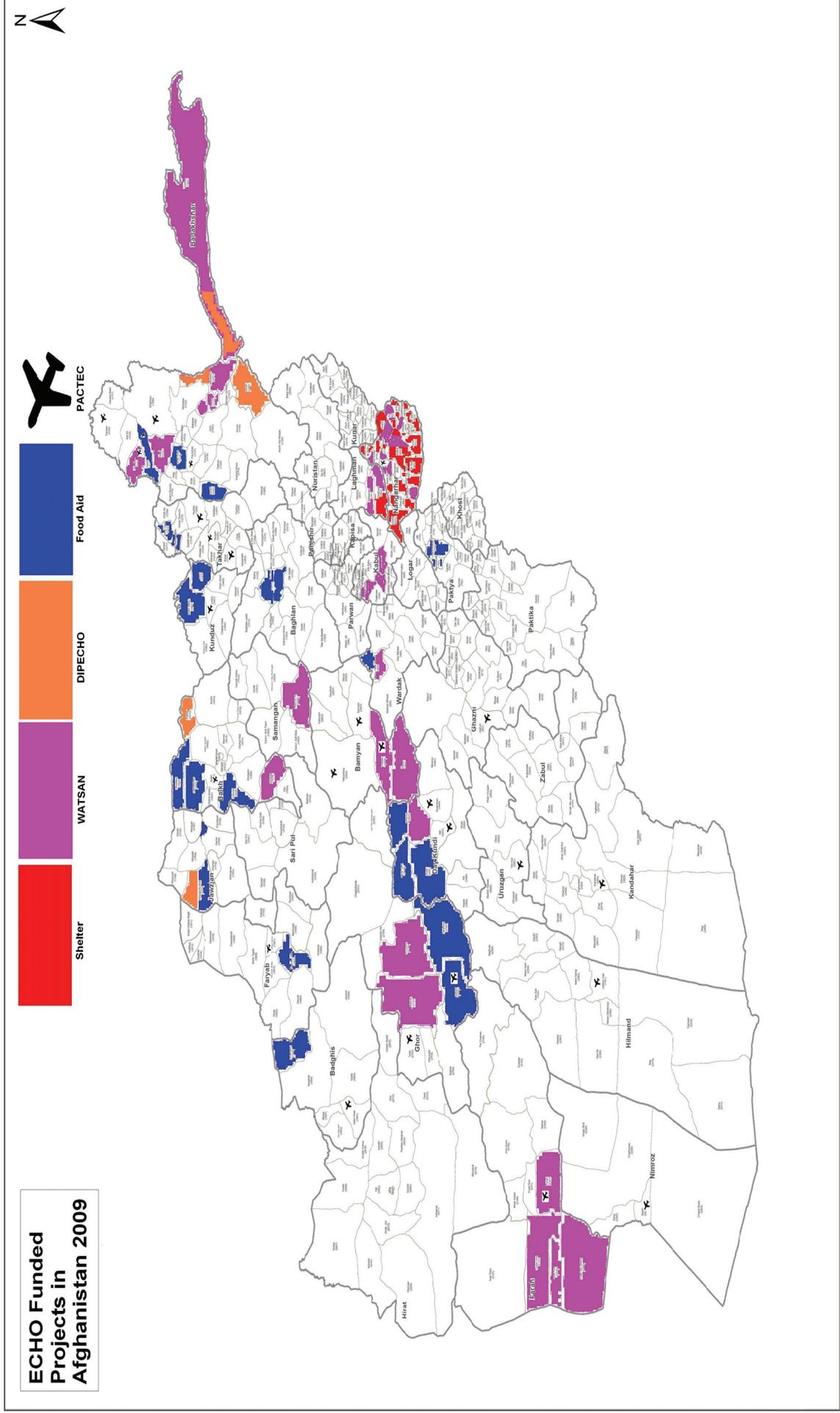
37.000 enfants des rues à Kaboul et 50.000 dans tout le pays (étude 2002 Aschiana / Bureau Central des Statistiques)

70% d'entre eux travaillent plus de 8 heures par jour.

Mariage des enfants (2003) = 43.2%

Mère "enfant" (2003) = 30% des femmes mariées

Annexe 2: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO



Annexe 4 : Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

Donateurs en AFGHANISTAN/IRAN/PAKISTAN les 12 derniers mois

| 1. Etats Membres UE (*) | | 2. Commission Européenne | | 3. Autres | |
|-------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|----------|
| | EUR | | EUR | | EUR |
| | | | | | |
| Allemagne | 35, 645,857 | DG ECHO | 108,600,000 | | |
| Autriche | 250,000 | Autres services | | | |
| Belgique | 6, 500,000 | | | | |
| Bulgarie | | | | | |
| Chypre | | | | | |
| Danemark | 8, 582,569 | | | | |
| Espagne | 500,000 | | | | |
| Estonie | 63,898 | | | | |
| Finlande | 8, 100,000 | | | | |
| France | 4, 490,000 | | | | |
| Grèce | 800,000 | | | | |
| Hongrie | 80,600 | | | | |
| Irlande | 4, 118,599 | | | | |
| Italie | 13, 043,750 | | | | |
| Lettonie | | | | | |
| Lituanie | | | | | |
| Luxembourg | 1, 778,000 | | | | |
| Malte | | | | | |
| Pays-Bas | 9, 500,000 | | | | |
| Pologne | 309,000 | | | | |
| Portugal | | | | | |
| République tchèque | 660,000 | | | | |
| Roumanie | 50,000 | | | | |
| Royaume uni | 29, 350,868 | | | | |
| Slovaquie | | | | | |
| Slovénie | 50,000 | | | | |
| Suède | 10, 239,346 | | | | |
| Sous-total | 104,761,619 | Sous-total | 108,600,000 | Sous-total | 0 |
| | | Total | 213,361,619 | | |

Date : 22 Octobre 2009

(*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Annexe 5 : liste des abréviations

| | |
|--------------------|--|
| ACF | Action contre la Faim |
| ACTED | Agence d'aide à la coopération technique et au développement |
| AGA KHAN | Aga Khan Foundation |
| AIDCO | European Aid – Co-ordination Office |
| ANSO | Afghan NGO Security Office |
| BBC Trust | BBC World Service Trust |
| BPHS | Basic Package of Health Services |
| CARE | CARE International UK |
| CCP | Contrat Cadre de Partenariat |
| DFID | Department for International Development (UK) |
| DRC | Danish Refugee Council |
| ECHO | Direction Générale de l' aide humanitaire |
| EMDH | Enfants du Monde – Droits de l'Homme |
| FAFA | Accord cadre Nations Unies – Commission européenne |
| FAO | Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FSD | Fondation Suisse de Déminage |
| GNA | Global Index for Humanitarian Needs Assessment |
| HDI | Human Development Index |
| HELP | Help- Hilfe zur Selbsthilfe e.v. |
| ICRC - CICR | Comité International de la Croix-Rouge |
| IDP | Personnes déplacées à l'intérieur du pays |
| IFRC-FICR | Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge |
| IOM | International Organisation for Migration |
| IRC | International Rescue Committee |
| ISAF | International Security Assistance Force |
| LRRD | Linking Relief, Rehabilitation and Development |
| MADERA | Mission d'Aide au Développement des Economies Rurales |
| MAF | Mission Aviation Fellowship International |
| MDM | Médecins du Monde |
| MOPH | Ministry of Public Health |
| NATO | North Atlantic Treaty Organisation |
| NOVIB | Stichting Oxfam Novib |
| NRVA | National Risk and Vulnerability Assessment |
| NSP | National Solidarity Programme |
| NWFP | North Western Frontier Province |
| OCHA | United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PRT | Provincial Reconstruction Team |
| RI- UK | Relief International- United Kingdom |
| UNAMA | United Nations Assistance Mission to Afghanistan |
| UNDP | United Nations Development Programme |
| UNHCR | United Nations High Commissioner for Refugees |
| UNICEF | United Nations Children's Fund |
| USAID | United States Agency for International Development |
| WB | World Bank |
| WFP | World Food Programme |
| ZOA | ZOA Refugee Care |